

Date de convocation : 23 janvier 2020

Date d'affichage : 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 56

A.R. Télétransmission  
Sci's Préfectura  
069 200 040 590 00016

5 février 2020

**OBJET : FINANCES : Budget Primitif 2020 : Budget annexe SPANC**

\*\*\*\*\*

L'an DEUX MILLE VINGT, le TRENTE JANVIER

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur FAURITE**

**PRESENTS** : ALLAIN MONNIER Ghyslaine, AURION Rémy, BAUDU-LAMARQUE Stylitt, BEROUJON Angèle, BERTHOUX Béatrice, BLANC Muriel, BRAILLON Jean-Claude, BRAYER Daniel, BURLLOT Pierre-Yves, CHEVALIER Armelle, de LONGEVIALLE Ghislain, DECEUR Patrice, DUMONTET Jean-Pierre, DUTHEL Gilles, ECHALLIER Christiane, FAURITE Daniel, FOURNET Jacqueline, GAIDON Alain, GAUTHIER Andrée, GLANDIER Martine, GROS Yves, GUIDOUM Kamel, HYVERNAT Agnès, JACQUEMET Marie-Camille, LAFORET Edith, LEBAIL Danielle, LIEVRE Maurice, LONCHANBON Valérie, LONGEFAY Fabrice, LONGEFAY Marie-Claude, LUTZ Sophie, MOULIN Didier, PARLIER Frédérique, PHILIBERT Raymond, PORTIER Alexandre, PRIVAT Sylvie, RAVIER Thomas, REBAUD Catherine, REGODIAT Christian, REVERCHON Jean-Pierre, REYNAUD Pascale, ROCHE Petrus, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, SEIVE Capucine, SOULIER Christine, THIEN Michel

**ABSENTS EXCUSES** : BARRY Didier (pouvoir à Pascale REYNAUD), CHARRIN Olivier, GREVOZ Georges (pouvoir à Pierre-Yves BURLLOT), LIEVRE Daniel, MANDON Olivier (pouvoir à Gilles DUTHEL), MEAUDRE Janine (pouvoir à Michel ROMANET CHANCRIN), ORIOL Florian, PERRIN Nicole (pouvoir à Yves GROS), PERRUT Bernard (pouvoir à Daniel FAURITE)

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme REBAUD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur DUTHEL** expose :

1. **Section de fonctionnement** : 149 500 €

**Recettes d'exploitation**

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Variation par rapport au BP 2019 en euros	Variation par rapport au BP 2019 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	28 000,08	28 500,00	499,92	2%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	136 843,00	11 600,00	-125 243,00	-92%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000,00	500,00	-500,00	-50%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	133 200,00	108 900,00	-24 300,00	-18%
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>	<b>299 043,08</b>	<b>149 500,00</b>	<b>-149 543,08</b>	<b>-50%</b>
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	29 321,92			
<b>Total Recettes d'exploitation</b>	<b>328 365,00</b>	<b>149 500,00</b>		

## Dépenses d'exploitation

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Variation par rapport au BP 2019 en euros	Variation par rapport au BP 2019 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 550,00	8 550,00	1 000,00	13%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	31 215,00	31 215,00	0,00	0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 500,00	0,00	-2 500,00	-100%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	287 100,00	108 900,00	-178 200,00	-62%
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>328 365,00</b>	<b>148 665,00</b>	<b>-179 700,00</b>	<b>-55%</b>

  

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	835,00
--	------	--------

  

<b>Total Dépenses d'exploitation</b>	<b>328 365,00</b>	<b>148 665,00</b>
--------------------------------------	-------------------	-------------------

### 1.1 Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation : 149 500 €, en baisse par rapport au BP 2019.

La subvention exceptionnelle versée en 2019 par le budget principal pour l'équilibre du budget SPANC (134 243 €) pour le financement de 50 points noirs, suite au désengagement de l'Agence de l'Eau n'est pas reconduite.

Les recettes comprennent :

- Les redevances d'assainissement : 28 500 €
- L'aide attendue de l'Agence de l'eau pour la conduite d'actions (11 600 €)
- Des subventions d'exploitation exceptionnelles restant à recevoir de l'agence de l'Eau (chapitre 77) (108 000 €)

### 1.2 Les dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation : 148 665 €. Elles comprennent :

- Les charges à caractère général : 8 550 €. Outre les dépenses courantes du service, elles comprennent les rémunérations des délégataires (eau) pour la facturation des redevances d'assainissement non collectif.
- Les charges de personnel : 31 215 € (stables par rapport au BP 2019)
- Des charges exceptionnelles : 108 900 €

Ces charges exceptionnelles correspondent aux aides versées aux propriétaires pour la réalisation de travaux de réhabilitation.

## 2. Section d'investissement : 835 €

### Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2019	BP 2020
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	835,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	17 630,00	0,00
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>17 630,00</b>	<b>835,00</b>

## Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2019	BP 2020
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	835,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	17 630,00	0,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>17 630,00</b>	<b>835,00</b>

### 2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent uniquement du virement en provenance de la section de fonctionnement, soit 835 €.

### 2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent un volume des dépenses d'équipement prévisionnel de 835 €, pour l'achat de matériel.

### 3. Le besoin de financement de l'exercice

Les opérations de l'exercice 2020 sont équilibrées.

		BP 2019	BP 2020
A	Total Dépenses réelles d'investissement	17 630	835
B	recettes réelles d'investissement	0	0
C = A - B	besoin de financement de la section d'investissement	-17 630	-835
D	Total Recettes réelles d'exploitation	299 043	149 500
E	Total Dépenses réelles d'exploitation	328 365	148 665
F = D - E	Epargne brute de l'exercice	-29 322	835
G = F - C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	-46 952	0
H	Résultats cumulés passés (après couverture des reports)	46 951,92	
I	Besoin de financement ( emprunt )	0	0

Vu :

- L'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
- Le procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2019 sur le rapport d'orientations budgétaires.
- Les avis de la commission des finances et du bureau.
- Le rapport ci-dessous.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :  
Article 1 : d'approuver le budget primitif annexe SPANC 2020.

Daniel FAURITE  
Président

